Règlement du
Concours de Nouvelles Scientifiques
de la Communauté de communes de l'Arpajonnais

Article 1 : La participation

Le service culturel de la Communauté de communes de l'Arpajonnais s'associe aux bibliothèques situées sur le territoire de l'Arpajonnais afin d'organiser
un concours de nouvelles scientifiques dans le cadre de la Fête de la Science.

Article 2 : Les critères

Le concours est ouvert gratuitement aux ENFANTS à partir du 4 Novembre 2010
et jusqu'au 30 juin 2011.

Les participants devront rédiger une nouvelle « scientifique » inédite en français sur le thème de « la métamorphose ».
Rappelons que l'on peut qualifier la nouvelle comme « un texte bref qui présente une intrigue simple avec une fin inattendue. »

Dans ce concours, il a été défini que la nouvelle permettait le recours à des sous-genres ou à des courants variés : récit policier, réaliste, de science-fiction (mais pas merveilleux)... ; ainsi que l'utilisation de divers registres : comique, tragique, pathétique…, en excluant le fantastique.

Les nouvelles seront classées selon les catégories d'âge et de classes :

pour les collèges :

- niveau 6e / 5e
- niveau 4e / 3e

pour les écoles primaires :

- niveau CM1/CM2

pour les individuels :

-de 9 à 12 ans
- de 13 à 15 ans

Pour les tous les auteurs, une autorisation parentale de participation écrite sera requise.

Les textes seront dactylographiés, au format A4 (RECTO) et comprendront :
- un minimum de 4 pages à un maximum de 8 pages numérotées (pour les élèves de collèges)
- et un minimum de 3 pages à un maximum de 5 pages numérotées (pour les élèves d'Ecole élémentaire)

Article 3 : L'anonymat

Les candidats peuvent concourir à titre individuel mais aussi à titre collectif. (Etant entendu que la nouvelle déposée à titre individuel ne sera pas la même que celle déposée à titre collectif.)
Leur nouvelle devra être anonyme et ne comportera aucun élément permettant d'identifier son ou ses auteurs.

Chaque participant précisera son nom (ou le nom de la classe et de l'établissement scolaire pour les groupes), son âge, ses coordonnées téléphoniques, postales et/ou son mail ainsi que le titre de son œuvre, sur feuillet séparé placé dans une enveloppe fermée, afin de préserver l'anonymat des auteurs.

Article 4 : L'envoi des textes

Les nouvelles seront envoyées ou déposées en deux exemplaires,
à partir du 1er mai et jusqu'au 30 juin 2011 à l'adresse suivante :

Agnès Grig
Service culturel
Communauté de communes de l'Arpajonnais
8 bis rue Henri Barbusse
91290 Arpajon

Article 5 : La sélection et les prix

Un jury se réunira quelques semaines avant la remise des prix.

Il sera composé de bibliothécaires, documentalistes, enseignants et d'un auteur de littérature jeunesse.
L'originalité des nouvelles, leur style, le respect des critères et du genre seront les critères de jugement.

En SEPTEMBRE 2010, tous les participants seront prévenus par email de la date et l'heure de la remise des prix qui aura lieu en octobre 2011 durant l'inauguration de la prochaine fête de la science.
Les prix seront décernés dans la commune de l'Arpajonnais qui accueillera le prochain Village des Sciences lors de la Fête de la science 2011 organisée en partenariat avec le Conseil général de l'Essonne.

Les trois premiers lauréats, dans la catégorie plus de 16 ans, recevront les prix suivants :

premier prix :

- La nouvelle sera lue ou jouée lors de l'inauguration de la Fête de la Science
- des livres et des Bandes-dessinées sélectionnés par le Jury
- une édition est envisagée pour la nouvelle des 2 niveaux de collège

deuxième prix : des livres et des Bandes-dessinées sélectionnés par le Jury

troisième prix : des livres et des Bandes-dessinées sélectionnés par le Jury

Seuls les lauréats présents ou représentés recevront leur prix.

Article 6 : Les conditions relatives à l'exploitation

Les lauréats consentent, sans aucune réserve, et sans se prévaloir de droits, à ce que leur nouvelle fasse l'objet d'une reproduction en vue d'une publication culturelle
(recueil, magazine municipal) ou médiatique (publicité dans la presse locale).

Les participants autorisent - par avance et sans condition - les organisateurs à donner une lecture scénarisée de leurs œuvres sans droits d'auteurs.

La mention du nom de l'auteur et la référence au concours figureront sur toute publication éventuelle ou utilisation publiques des nouvelles.

Article 7 : Acceptation du règlement

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours ou ses résultats ne sera admis.

Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.